

COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille quinze, le seize novembre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le deux novembre 2015, s'est réuni au siège du Conseil départemental à AMIENS :

Présents	Pouvoirs	VOIX	Excusés
1 ALEXANDRE Isabelle	HAUSSOULIER Stéphane	2	1 BOHIN Pascal
2 BLONDELLE Jean-Marie		1	2 BOURGOIS Jean-Yves
3 CHEVAL Philippe		1	3 BOUTROY Rémi
4 CHIRAT Michel		1	4 CANDELA Ernest
5 COCQ Philippe		1	5 CARON Gérard
6 DAVERGNE Bernard	MAQUET Emmanuel	7	6 DE WAZIERS Isabelle
7 DEBEUGNY François		1	7 DECAYEUX Stéphane
8 DEFLESSELLE Claude		1	8 DEMARCY Denis
9 DEMAILLY Myriam	WATELAIN Michel	2	9 DERRIEN Yves
10 DOMISE Martin	VERRIER Annie	12	10 DURIEUX François
11 DORION Anne-Marie	KOCH Brigitte	2	11 HAUSSOULIER Stéphane
12 JARDE Olivier	CANDELA Ernest	12	12 HECQUET James
13 LECLABART Jean Claude	BOHIN Pascal	7	13 KOCH Brigitte
14 LEFEBVRE Julien		1	14 LEBLANC Jean-Marie
15 LELEU Jean-Jacques		1	15 LECOMTE Frédéric
16 LORIC Jean-Christophe		6	16 MAQUET Emmanuel
17 PAYEN Jean-Dominique	LECOMTE Frédéric	2	17 PRUD'HOMME Christian
18 RENAUX Jean-Claude	RODINGER Florence	12	18 RICHEZ Gérard
19 THIEBAUT Bénédicte	DE WAZIERS Isabelle	2	19 RODINGER Florence
20 VARLET Philippe	DECAYEUX Stéphane	12	20 ROUILLARD François
		86	21 SOMON Laurent
			22 THIBAUT Bruno
			23 VERRIER Annie
			24 WATELAIN Michel

1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés)

Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 20 élus présents et 11 délégués représentés, soit un total de 86 voix.

2 - Le Président énumère les 11 pouvoirs listés ci-dessus (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).

3 - Désignation du secrétaire de séance : Olivier JARDE

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Préambule du Président :

« Ce Débat d'Orientation Budgétaire 2016 est le premier du nouveau bureau élu début juillet 2015. La mise en place n'est pas totalement finalisée, certaines commissions créées pendant l'été ne se sont pas encore réunies.

La mise en œuvre du SDTAN avance sous la responsabilité de Jean-Claude LECLABART et devra se poursuivre en 2016 sur le même rythme avec en particulier, le début de la commercialisation de notre réseau FttH ; nous avons ajouté trois éléments :

1. La mise en place d'un programme complémentaire de Montée en Débit sur le réseau cuivre grâce aux économies réalisées sur la première tranche.
2. La volonté de proposer l'accès au Très Haut Débit aux acteurs économiques situés en zone rurale, dans la mesure des possibilités techniques et dans le cadre de la programmation FEDER 2014 2020.
3. Le lancement dès le début de l'année prochaine d'une réflexion sur la suite du STDAN, quels critères, quel budget, quels territoires.

En ce qui concerne le fonctionnement de Somme Numérique il m'a semblé nécessaire de renforcer l'équipe par un chargé de communication, dont je vous propose de pérenniser le poste pour 2016 avec un impact très faible sur les cotisations syndicales (de l'ordre de 4 à 5 centimes par an et par habitant).

Nous devons accentuer la promotion de nos services et en proposer de nouveaux.

Nous devons être de plus en plus à l'écoute des collectivités et de leurs élus.

Nous devons accompagner le FTTH en communiquant sur les différentes offres et les enjeux.

Parallèlement, devant le succès des services, et grand nombre de collectivités ayant fait appel à Somme Numérique pour le passage au PES V2, il est également nécessaire de disposer d'un nouveau technicien pour assurer le soutien aux collectivités qui font appel à ce service.

Nous proposerons aux utilisateurs une contribution au service de dématérialisation dont la commission services devra déterminer le mode de calcul et le montant.

La contribution correspondante pourrait être de quelques centimes par habitant et par an avec un plafond et un plancher.

Afin de répondre à un véritable besoins de nos adhérents, et de mener un véritable projet autour de la gestion de la donnée publique, je vous propose d'inscrire la réalisation du Service d'Archivage Electronique en 2016 à travers un data center qui répondra aux besoins de tous.

Enfin, concernant les Espaces Numériques de Travail, après une réunion avec le DASEN, il me parait nécessaire de mener une campagne d'information des élus sur les fonctionnalités de cet outil pédagogique et de communication.

Il est important de maintenir le dispositif actuel qui permet d'obtenir le soutien du FEDER mais j'ai précisé à nos partenaires que les adhérents que vous êtes souhaitent plus de souplesse dans la mise en place. Je serai vigilant lors de la signature de la prochaine convention.

Voici les grandes orientations que nous souhaitons donner à ce budget 2016 de notre syndicat mixte. »

Le Président invite le Directeur, Yves BRIANÇON à faire une présentation des grandes lignes du document relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2016 transmis aux membres du Conseil syndical.

Des précisions sont apportées sur les sujets suivants :

La mise en œuvre du programme complémentaire de Montée en débit. Le Président précise qu'il s'agit des dernières opérations d'aménagement sur le réseau cuivre. En effet, compte tenu des évolutions constatées qui permettent d'obtenir des débits minimum de 40 Mbit/s sur cette technologie, il n'y aura plus d'intérêt ensuite pour les particuliers à s'abonner à la fibre optique et donc cet investissement public supplémentaire serait caduc. Pour la définition du prochain programme FTTH, l'enjeu pour le syndicat mixte sera de trouver l'équilibre entre aménagement des zones rurales au plus bas débit et des zones d'habitat plus concentré permettant de faire venir les opérateurs.

Les Espaces Numériques de Travail. Le Président invite les Présidents d'EPCI à prévoir un temps en début de séance communautaire à partir de janvier 2016 pour que Somme Numérique représente aux élus l'intérêt de cet outil à la fois en termes pédagogiques pour les enfants et les enseignants et en termes de communication envers les familles pour faciliter et améliorer la gestion des services publics (cantines, activités périscolaires, paiement en ligne...).

La cotisation syndicale. A la demande des élus d'Amiens Métropole, le syndicat mixte a établi une hypothèse de rapprochement du montant de la cotisation syndicale entre les différents membres sur une durée de 3 ans. Cependant, le Conseil départemental a indiqué qu'il n'adopterait pas d'augmentation de sa cotisation pour 2016. Le Président souhaite donc que ce point soit revu entre le Département et Amiens Métropole. Olivier JARDE compte sur le Président pour une issue favorable puisqu'Amiens Métropole devrait payer la même cotisation que les autres membres pour un service rendu équivalent.

L'archivage électronique. Olivier JARDE interroge le Président sur les choix techniques qui seront faits concernant le Data Center. A ce jour, ces éléments du projet ne sont pas validés. Des réunions techniques vont avoir lieu avec Amiens Métropole et le Département pour dimensionner les espaces nécessaires. Le syndicat mixte dispose de 3 choix possibles ; l'achat d'un Data center existant, la construction ou l'intégration dans un projet privé.

Jean-Claude RENAUX souhaite savoir s'il y a eu des évolutions sur les contours et conditions de mise en œuvre de l'archivage électronique. Il reste en effet une difficulté législative à lever puisque le code du patrimoine ne comprend pas les archives électroniques. Par ailleurs, ce projet nécessite de disposer d'archivistes publics qui sont présents au Département, à Amiens ou Abbeville mais pas dans les plus petites collectivités. Il conviendra donc de trouver une solution de mutualisation pour cet aspect.

Subventions attendues. Olivier JARDE interroge le Président sur la bonne perception des recettes attendues de la Région compte tenu de l'échéance du 31 décembre 2015. Les conventions de subvention conclues sur les fonds propres de la Région et pour le FEDER arrivent à leur terme au 31 décembre. Il n'y a donc pas d'inquiétude à ce niveau. Les prochaines opérations feront donc l'objet de négociations avec la grande région Nord Pas-de-Calais Picardie.

Par contre, le Président indique qu'il n'en est pas de même avec les subventions attendues de l'Etat au titre du FSN. Des alertes ont été transmises via les parlementaires de la Somme. Laurent SOMON s'est adressé au 1^{er} Ministre. La situation semble se débloquer puisque le syndicat mixte a reçu un projet de convention de l'Agence du Numérique. Les engagements d'Antoine DARODE n'ont pas été suivis d'effet. L'Etat est en cours de discussion avec la Commission européenne sur le cahier des charges national et les modalités de financement des opérations de Montée en débit sur le réseau cuivre. Cette situation n'est pas propre au Département de la Somme et touche l'ensemble des structures d'aménagement numérique.

II - PROJETS DE DELIBERATIONS

01 – MODIFICATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANTE DE DIRECTION

Le syndicat mixte Somme Numérique favorise l'action de formation de ses agents, à la fois pour le perfectionnement et pour la préparation de concours ou d'examen. En 2015, un agent est lauréat de l'examen d'adjoint administratif territorial de 1^e classe. Afin de permettre cet avancement de grade, le Président propose au Comité syndical de transformer l'emploi correspondant pour le passer sur le grade d'adjoint administratif territorial de 1^e classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide de modifier l'emploi permanent de secrétaire créé par délibération du 20 décembre 1999, désormais intitulé assistant(e) de direction.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Ce poste participe à l'exécution des missions administratives et comptables du syndicat mixte et comporte une dimension transversale essentielle pour l'établissement. L'assistante de direction assiste le Directeur et le Président au quotidien dans leur organisation, emploi du temps, prises de rendez-vous, secrétariat, courriers. Au titre du fonctionnement du syndicat mixte, le poste comprend également la gestion du courrier, le suivi comptable du budget principal (hors ENT) et du budget annexe, l'accueil et les relations clients/fournisseurs, le soutien aux chefs de projets (hors ENT).

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Adoptée à l'unanimité

02 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin de se mettre en conformité avec la modification du poste d'assistante de direction, le Président propose au Comité syndical d'approuver le nouveau tableau des emplois permanents du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve le tableau des emplois permanents affectés au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Cadres d'emploi	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Administrateur territorial	Administrateur hors classe	1 temps complet
Attaché territorial	Attaché territorial	3 temps complets
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2 temps complets

Le tableau des emplois permanents affectés au budget annexe est approuvé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Cadres d'emploi	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Rédacteur territorial	Rédacteur	1 temps complet
Filière technique		
Ingénieur territorial	Ingénieur	2 temps complets
Technicien territorial	Technicien	1 temps complet

Adoptée à l'unanimité

03 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS / ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Les collectivités et établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, sur une même période de dix-huit mois consécutifs. Le Président propose au Conseil syndical de l'autoriser à signer ce type de contrat prévu par la loi par une délibération de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Adoptée à l'unanimité

04 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Afin de garantir la continuité de service, le Président propose au Conseil syndical de l'autoriser par principe à signer des contrats à durée déterminée de remplacement des agents en poste momentanément indisponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Adoptée à l'unanimité

05 – RAPPORT D'EXECUTION 2014 DE LA DSP EN REGIE INTERESSEE

Conformément à l'article 13 du contrat de DSP en régie intéressée, la société Somme Haut Débit a remis son rapport d'exécution pour l'année 2014. Ce rapport est disponible sur demande dans les services du syndicat mixte.

Somme Haut Débit a versé à Somme Numérique l'ensemble des recettes de location du réseau perçues au titre du présent contrat. Suite à la réception du rapport d'activités, nous avons obtenu des précisions concernant la gestion des sinistres survenus sur le réseau déclarés par Somme Haut Débit et sur les actions de maintenance réalisées pendant ces 4 années.

Le Directeur précise que ce contrat de courte durée a rempli son objectif de dynamisation de la commercialisation du réseau de fibre optique.

Après examen de son contenu, les membres du Comité syndical prennent acte du rapport d'exécution 2014 de la gestion du réseau en fibre optique remis par le délégataire. Dès réception des éléments complémentaires demandés à la société Somme Haut Débit, le Président en informera les membres du Comité syndical.

Adoptée à l'unanimité

06 - COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres est chargée d'examiner les résultats de l'analyse des offres des marchés et accord-cadre en procédure formalisée, en vue de l'attribution qui sera ensuite validée par les membres du Bureau. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les élus élisent les membres de la Commission d'Appel d'Offres sur la base d'une liste unique présentée, composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

La commission d'appels d'offres permanente de Somme Numérique ainsi désignée est constituée par :

Membres titulaires	Membres suppléants
Le Président	
1 – Claude DEFLESSELLE	1 – Bernard DAVERGNE
2 – Jean-Claude RENAUX	2 – Philippe CHEVAL
3 – Bénédicte THIEBAUT	3 – François DEBEUGNY
4 – Jean-Claude LECLABART	4 – Isabelle ALEXANDRE
5 – Jean-Marie BLONDELLE	5 – Martin DOMISE

Le quorum est constitué par la présence de 3 membres et du président. Les membres suppléants peuvent remplacer tout membre titulaire absent.

Adoptée à l'unanimité

07 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

La Commission de DSP intervient à diverses étapes dans la procédure de choix du délégataire mais également en cas de projet d'avenant à la convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Les élus élisent les membres de la Commission d'Appel d'Offres sur la base d'une liste unique présentée, composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

La commission chargée de suivre la procédure et la convention de Délégation de Service Public de Somme Numérique ainsi désignée est composée de :

Membres titulaires	Membres suppléants
Le Président	
1 – Claude DEFLESSELLE	1 – Jean-Claude RENAUX
2 – Bernard DAVERGNE	2 – Isabelle DE WAZIERS
3 – Olivier JARDE	3 – Pascal BOHIN
4 – Bénédicte THIEBAUT	4 – Philippe CHEVAL
5 – Jean-Claude LECLABART	5 – Julien LEFEBVRE

Adoptée à l'unanimité

08 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants doivent prévoir la création d'une commission consultative des services publics locaux qui est consultée préalablement à toute délégation de service public, tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en

Somme Numérique

régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit comprendre :

- Le Président du syndicat mixte.
- Des membres du Comité syndical.
- Des représentants des associations locales.
- Le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour; des personnes qualifiées avec voix consultative.

Le Président propose d'élire les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Somme Numérique sur la base d'une liste de 2 élus présentée : Jean-Claude LECLABART et Isabelle ALEXANDRE.

Le Président propose de retenir l'association UFC Que choisir et la Confédération Nationale du Logement 80, au titre des associations locales.

Après en avoir délibéré, la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Somme Numérique ainsi désignée est composée de : Philippe VARLET, Jean-Claude LECLABART, Isabelle ALEXANDRE, un représentant de l'association UFC Que choisir et un représentant de la Confédération Nationale du Logement 80

Le comité syndical donne délégation au Président d'une part afin de choisir toute autre association locale en cas de refus d'une de ces structures de désigner un représentant et d'autre part afin de désigner nominativement les représentants de ces associations par arrêté.

Adoptée à l'unanimité

09 – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Suite au renouvellement des délégués du Département et à la modification des commissions, le Président propose au Conseil syndical de valider le nouveau règlement intérieur du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve le projet de règlement intérieur du syndicat mixte Somme Numérique.

Adoptée à l'unanimité

10 – DELEGATIONS DES VICE-PRESIDENTS

Le Président propose au Comité syndical de valider les délégations des vice-présidents élus le 1er juillet. Les membres du Conseil syndical ont été invités à prononcer leur souhait de participer aux différentes commissions. Ces listes reprises ci-après pourront être complétées le cas échéant. Les Présidents de chaque commission peuvent inviter à ces réunions d'autres élus des EPCI, des agents des collectivités et toutes personnes intéressées par ces sujets. Les Commissions ont vocation à formuler des propositions au Conseil syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve l'attribution des délégations des vice-présidents comme suit :

- Stéphane DECAYEUX : « services et collectivités rurales »
- James HECQUET : « développement numérique (éducation, santé...) »
- Olivier JARDE : « Mutualisation et suivi des zones d'investissement privé »
- Jean-Claude LECLABART : « Aménagement numérique »

Adoptée à l'unanimité

Somme Numérique

Commission "Services et collectivités rurales" présidée par <u>Stéphane DECAYEUX</u>		Commission "Développement numérique (éducation, santé...)" présidée par <u>James HECQUET</u>	
NOM Prénom	Collectivité	NOM Prénom	Collectivité
ALEXANDRE Isabelle	Communauté de communes Authie Maye	RENAUX Jean-Claude	Conseil départemental
DEMAILLY Myriam	Communauté de communes du Pays du Coquelicot	SY Philippe	Communauté de communes de Haute Picardie
		MOUTON Valérie	Communauté de communes du Canton de Conty
		ALEXANDRE Isabelle	Communauté de communes Authie Maye

Commission "Aménagement numérique" présidée par <u>Jean-Claude LECLABART</u>		Commission "Mutualisation et suivi des zones d'investissement privé" présidée par <u>Olivier JARDE</u>	
NOM	Collectivité	NOM	Collectivité
WATELAIN Michel	Pays Coquelicot	DOMISE Martin	Amiens Métropole
CHIRAT Michel	Communauté de communes Avre Luce Moreuil	VERRIER Annie	Amiens Métropole
DEMARCY Denis	VAL DE SOMME	RENAUX Jean-Claude	Conseil départemental
BLONDELLE Jean-Marie	Haute Somme	CANDELA Ernest	Amiens Métropole
COCQ Philippe	Communauté de communes du Canton de Conty	PAYEN Jean-Dominique	Haute Somme
CHEVAL Philippe	Communauté de communes de Haute Picardie		
PAYEN Jean-Dominique	Haute Somme		
LECOMTE Frédéric	Pays NESLOIS		

11 - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DE L'OPERATION SOMME TRES HAUT DEBIT 2012-2018

Le programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre a été présenté lors de la Commission Aménagement numérique du 22 septembre 2015. Le Président propose au Conseil syndical de valider son plan de financement. L'ajustement du nombre de lignes concernées constaté suite à la réalisation des études amène à proposer un projet d'avenant au règlement financier définissant les participations des EPCI à la fois pour la Montée en Débit et pour le FTTH. Les communautés de communes ont d'ores et déjà été destinataires du tableau financier des contributions complémentaires. Les délibérations d'acceptation sont attendues pour le 31 janvier 2016 afin d'engager dans les meilleurs délais les commandes de ce programme complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve le programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre permettant de traiter 6 305 lignes ainsi que l'extension de périmètre des plaques FTTH concernant 8 communes pour 460 lignes est approuvé.

Le projet d'avenant au règlement financier définissant les modalités de financement complémentaire pour les EPCI est approuvé. Les communautés de communes concernées sont invitées à approuver le versement de leur contribution pour permettre au syndicat mixte d'engager la réalisation de cette opération sur leur territoire.

Adoptée à l'unanimité

12 - PROGRAMME SOMME TRES HAUT DEBIT - MISE A JOUR DES AP/CP

Considérant les évolutions constatées dans la réalisation des investissements et l'adoption du programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre, le Président propose au Conseil syndical de mettre à jour les montants de crédits de paiement correspondant à l'autorisation de programme votée pour la 1e phase de mise en œuvre du SDTAN de la Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve la répartition des crédits de paiements relatifs à la 1e phase du dossier « Somme Très Haut Débit » portant sur une autorisation de programme de 71 290 000€ HT.

2013	178 000 €	2021	1 100 000 €
2014	5 675 000 €	2022	1 000 000 €
2015	14 300 000 €	2023	1 000 000 €
2016	18 000 000 €	2024	1 000 000 €
2017	16 000 000 €	2025	800 000 €
2018	8 000 000 €	2026	700 000 €
2019	1 300 000 €	2027	600 000 €
2020	1 300 000 €	2028	337 000 €
		TOTAL	71 290 000 €

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 19h10

